

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-004/PR/MB portant modification partielle de l'arrêté n° 2016-359/PR/MB du 19 Mai 2016.

n° 2017-004/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
5 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 :VU La Loi n° 171/AN/91/2ème L10 Octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n° 177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er de l'arrêté n°2016-359/PR/MB du 19 Mai 2016 est modifié comme suite :Lire"Il est affecté au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Wakfs une parcelle de terrain respectivement situés au lotissement Dogleh d'une superficie de 2246m2."Au lieu dell est affecté au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Wakfs une parcelle de terrain respectivement situés au lotissement Dogleh d'une superficie de 532m2.Le Reste est Inchangé.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH